

PARTICIPEZ AU NOUVEAU PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ INTERNATIONAL DU GROUPE CAPGEMINI

du 14 septembre au 3 octobre 2022

Capgemini 

L'OFFRE EN BREF

QU'EST-CE QU'ESOP 2022 ?

- Vous achetez **des parts de FCPE¹** investies en actions Capgemini.
- En 2027, à la fin du plan, vous êtes **sûr de récupérer le montant de votre apport personnel** : votre investissement est protégé.
- Vous pouvez **multiplier vos gains en cas de hausse de l'action** Capgemini pendant la durée du plan, grâce à l'offre proposée bénéficiant d'un financement bancaire.
- Vous ne payez **aucun frais de gestion** : ils sont pris en charge par Capgemini.



Pour tout savoir sur ESOP 2022, rendez-vous sur
<https://esop.capgemini.com/2022>

À NOTER AVANT D'INVESTIR

- Votre investissement est bloqué pendant 5 ans (sauf cas de sortie anticipée prévus par la loi).
- Vous ne percevrez pas les dividendes éventuels attachés aux actions souscrites.



¹ FCPE : Fonds Commun de Placement d'Entreprise : structure collective permettant aux salariés éligibles du Groupe de détenir des actions Capgemini.

QUI PEUT PARTICIPER À ESOP 2022 ?

Pour participer à ESOP 2022, vous devez remplir les trois conditions suivantes :

- 1 - Être salarié d'une société² du groupe Capgemini.
- 2 - Être titulaire d'un contrat de travail au moins un jour entre le 7 et le 9 novembre 2021 (inclus).
- 3 - Avoir le 9 novembre 2022 **au moins 3 mois d'ancienneté** acquise de manière consécutive ou non, à compter du 1^{er} janvier 2021.

QUAND ET COMMENT PARTICIPER ?

Du 14 septembre au 3 octobre 2022 (période de réservation), vous pouvez réserver vos parts de FCPE investies en actions Capgemini, en indiquant le montant que vous souhaitez souscrire :

- **Sur le site <https://esop.capgemini.com/2022>** (à l'aide de vos identifiants personnels et mot de passe).
- Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez utiliser **le bulletin de réservation** mis à disposition, en le renvoyant complété et signé à l'adresse indiquée sur celui-ci.

COMBIEN ?

Vous pouvez investir **jusqu'à 2,5% de votre rémunération annuelle brute** estimée pour 2022. L'investissement minimum est de 100 euros.

LES DATES À RETENIR

2022

- **14 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2022**
Je peux réserver mes parts de FCPE
- **3 NOVEMBRE 2022**
Communication du prix de référence et du prix de souscription.
- **7 AU 9 NOVEMBRE 2022**
Je peux annuler ma réservation ou souscrire pour un montant limité (*).
- **15 DÉCEMBRE 2022**
(OU JUSQU'À FIN JUIN 2023 EN CAS D'AVANCE SUR SALAIRE)
Je règle ma souscription via un prélèvement sur mon compte bancaire.
- **[15 DÉCEMBRE 2022]**
Livraison des actions au FCPE.
- **JANVIER 2023**
Je télécharge mon relevé de compte sur le site de tenue de compte.

2027

* Limité à 0,25 % de votre rémunération annuelle brute 2022.



POUR EN SAVOIR PLUS

- Lisez les documents de souscription et disponibles sur <https://esop.capgemini.com/2022>
- Utilisez le simulateur
- Participez aux réunions d'information
- Contactez votre coordinateur ESOP 2022